

LETTRE D'INFORMATION

Communauté de communes Plaines & Monts de France

Novembre 2023

MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS ET DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), à compter du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets ne devront plus se trouver dans le bac d'ordures ménagères, mais devront être collectés séparément. A cet effet, la Communauté de communes Plaines et Monts de France a pour obligation de proposer une solution à ses habitants pour le tri de ces déchets.

C'est pourquoi, avec les élus de la CCPMF, nous avons choisi d'implanter sur les 20 communes du territoire, 85 bornes d'apport volontaire pour les biodéchets de façon à collecter les déchets alimentaires d'une part et réduire d'autant la production d'ordures ménagères d'autre part.

Notre prestataire va donc, d'ici quelques jours, passer dans chaque habitation pour distribuer un kit à biodéchets, composé d'un bio seau, 100 sacs kraft et un badge pour l'ouverture des bornes. Ces dernières se situeront pour la plupart à côté de vos actuelles bornes à verre et/ou à vêtements. Je précise que cette distribution est entièrement gratuite.

Cette mesure a pour objectif principal, sinon de faire diminuer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative mise en place au 1^{er} janvier 2024, d'amoindrir le coût du traitement de nos déchets dans le contexte inflationniste que nous connaissons tous.

Enfin, comme vous, nous souhaitons participer à la transition économique et environnementale. A ce titre, le sujet de la production et du tri de nos déchets est un sujet central. C'est pourquoi, les efforts de chacun dans le tri de ses déchets deviennent un impératif pour atteindre le résultat collectif nécessaire pour l'avenir et la protection de notre planète.

Bien entendu, toute l'équipe de la CCPMF reste à votre entière disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CCPMF,



Jean-Louis DURAND



sur les 20 communes
du territoire
de la CCPMF

85
bornes à biodéchets
installées

20
réunions publiques
d'octobre à décembre
pour expliquer
les changements

DATE À RETENIR:
À PARTIR DU
1^{ER} JANVIER 2024

Plaines & Monts de France

6 rue du Général de Gaulle
77230 Dammartin-en-Goële

01 60 54 68 40
environnement@cc-pmf.fr
www.cc-pmf.fr